



FICHE D'IDENTITE

- Mes fonctions au Sénat :
- Membre du groupe
 Communiste Républicain et Citoyen
- Membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- Membre du Conseil d'administration du Centre national du livre

• Les groupes interparlementaires d'amitié :

- Vice-présidente du groupe d'amitié France Royaume-Uni
- Vice-présidente du groupe d'amitié France Algérie
- Membre du groupe d'amitié France Pays du Cône Sud
- France Palestine et France Grèce

• Autres fonctions :

- Conseillère municipale de Lamballe
- Conseillère communautaire de Lamballe communauté

MON ÉQUIPE PARLEMENTAIRE



De gauche à droite : Cécile BOETE, Christine PRUNAUD, Lisa THOMAS, Yannick LE CAM

Edito

Voilà presque un an que suis en fonction au Sénat.

Cette année parlementaire fut très dense: Loi Macron, Loi NOTRe, droit d'asile, dialogue social...d'où mon implication rapide auprès de mes collègues du groupe Communiste Républicain et Citoven.

Cet important travail collectif d'interventions en hémicycle lors de la défense de nos nombreux amendements, nous l'avons réalisé avec pugnacité afin de modifier les lois pour les faire converger au mieux vers une société plus juste.

Face à la majorité de droite du Sénat et à la politique du gouvernement de plus en plus libérale, les collègues de mon groupe et moi même, nous nous sommes battus avec une force de proposition constante contre les directives qui entendent dérégler le fonctionnement des collectivités et le quotidien des citoyens.

Comme je m'y étais engagée j'ai mis fin à mes fonctions d'adjointe au Maire de Lamballe et de Vice Présidente de Lamballe Communauté. En revanche j'ai souhaité conserver mes mandats de conseillère municipale et communautaire afin de maintenir une relation avec les élus du territoire, les soutenir dans leurs projets.

De plus, mes deux permanences à Lamballe et Saint-Brieuc me permettent un contact direct nécessaire avec les citoyens, les associations, les syndicats, les différents mouvements sociaux. Cette société civile est une source de dynamisme, répond à mon engagement et nourrit mon travail parlementaire.

Je ne peux écrire cet édito sans aborder un point vital pour notre département, notre pays et l'Europe. A l'heure où la Grèce est sous perfusion par ses créanciers, la France agricole est étranglée par un libéralisme effréné. Les exploitants, les producteurs agricoles sont dans une situation alarmante, tandis que les industriels (abattage, transformation, marchands d'aliments), les centrales d'achat, la grande distribution font des profits lorsque les agriculteurs vendent à perte. Acheter toujours moins cher afin de gonfler les marges, les sur-marges, les marges compensées, libre concurrence à outrance au niveau national et européen. C'est intolérable.

Est il souhaitable de maintenir coûte que coûte au détriment des agriculteurs et des consommateurs un modèle productiviste? De favoriser des entreprises comme la « ferme des 1000 vaches »? Ou de réformer en profondeur la politique agricole en faveur d'une agriculture rémunératrice du travail, relocalisée, soucieuse et respectueuse de l'environnement?

C'est sans doute le moment de s'interroger sur quel type d'agriculture nous voulons.

Christine Prunaud Août 2015

Permanence de Lamballe :

10 rue Docteur Calmette - BP 30236 - 22402 LAMBALLE Cedex - 06 72 42 73 15 - 02 96 31 69 61 **Permanence de Saint Brieuc :**

1 ter rue du 71 ème Ri - CS 24106 - 22041 SAINT BRIEUC Cedex 2 - 06 47 39 81 45

c.prunaud@senat.fr

Christine Prunaud – Sénatrice des Côtes d'Armor

Jun Hill

LOI NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Jeudi 16 juillet 2015, le Sénat a définitivement adopté le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Ce texte constitue le troisième volet de la réforme des territoires et réparti les compétences des collectivités : l'économie aux régions, la solidarité aux départements et l'intercommunalité renforcée.

Ce texte pose surtout la question de l'avenir de nos communes et de nos départements, collectivités de proximité, qui seront largement fragilisées par cette loi.



« Rassemblement AMRF devant le Sénat - octobre 2014 (Initiative de l'association des Maires ruraux de France) » Avec Laurence COHEN Sénatrice du Val de Marne.

Décryptage de quelques dispositions adoptées:

• La suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions est confirmée: La région ne financera plus les opérations d'intérêt général (services et équipements) dont elle n'assure pas la maîtrise d'œuvre et ne pourra intervenir que dans le cadre des compétences que la loi lui attribue. Mais elle ne s'applique pas au tourisme, à la culture, au sport et à la coopération internationale.

Cet élargissement de l'action de la région nous conforte dans notre position en faveur du maintien de la compétence générale, pour permettre à la région d'intervenir non seulement en soutien aux projets locaux, mais aussi directement dans les domaines de la santé, de l'action et de la vie sociale, tous domaines hors des compétences attribuées » Mon intervention - 26 mai 2015.

• Si grâce aux efforts du Sénat, les compétences des départements ont été conservées, la gestion des transports scolaires est transférée aux régions, ces dernières pouvant la déléguer aux départements. Ceci est

une aberration : Le département va se trouver réduit au rôle de prestataire de service pour la région alors que jusqu'ici il assume pleinement et parfaitement cette compétence!

- Gain de cause sur un point : pas d'élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct.
- Concernant les établissements publics de coopération intercommunale : Les EPCI à fiscalité propre devront regrouper au moins 15000 habitants. Ce seuil sera appliqué sans pouvoir être inférieur à 5000 habitants. Cependant, il a été nécessairement assorti de dérogations permettant de l'adapter à la diversité des territoires.

A partir de 2020 ces intercommunalités récupéreront la gestion de l'eau et l'assainissement à la place des communes.

Le groupe CRC a voté contre ce projet de loi.

Les groupes Républicains, Socialistes, UDI (sauf 13 sénateurs) ont voté pour ce texte. Les Écologistes se sont abstenus.

Baisse des dotations : l'AMF appelle à une journée nationale d'action des maires et des présidents d'intercommunalité le 19 septembre

Loi MACRON: Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Cette loi a pour ambition de libérer la croissance française en légiférant sur un grand nombre de domaines, que ce soit sur le travail dominical, les professions libérales réglementées, le transport en autocar, le permis de conduire, la justice prud'homale, les pouvoirs de l'Autorité de la concurrence, les plans sociaux, etc.

Passée en force et adoptée le 10 juillet dernier, cette loi n'ouvre en rien des perspectives de croissance ou d'activité. Bien au contraire, ce texte n'a en fait qu'un seul fil conducteur : la déréglementation du code du travail et de la régulation publique. La loi Macron entend engendrer plus d'asservissement encore des salariés aux exigences patronales avec la généralisation du travail du dimanche. Elle aura comme conséquence des difficultés supplémentaires pour les petits commerces au seul profit des grands groupes de distribution.

• Sur la politique agricole, nos propositions d'instituer un coefficient multiplicateur entre le prix d'achat et le prix de vente des produits alimentaires n'ont pas été entendues «rémunérer justement les producteurs et mieux répartir la valeur ajoutée dans les filières agricoles est essentiel à toute ambition d'un nouveau type de développement agricole » Mon intervention -10 avril 2015.

• Sur l'Égalité salariale Femme-Homme « Nous souhaitons avec cet amendement que l'employeur ait l'obligation non pas seulement d'ouvrir une négociation salariale mais bien de conclure un accord de fondement de l'article L.2242-5 du code du travail qui concerne spécifiquement la négociation annuelle sur les objectifs d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans l'entreprise (...) à défaut l'employeur se verrait privé de réduction de cotisations patronales ». Mon intervention – 11 mai 2015.

Parmi les dispositions adoptées:

•Travail dominical: le nombre d'ouvertures dominicales des commerces autorisées passe de 5 à 12 par an, sur décision du maire (après avis du conseil municipal jusqu'à 5, et de l'intercommunalité au-delà de 5)

- Libéralisation des transports en autocar: ouverture à la concurrence des lignes d'autocar interurbaines au détriment du rail.
- Réforme de la justice prud'homale: les conseillers prud'homaux se voient soumis à un contrôle plus fort. Le texte prévoit de donner le pouvoir unilatéral aux patrons, en facilitant tout simplement le droit à licencier.

Le groupe CRC a voté contre ce projet de loi.

Les Républicains, et l'UDI (sauf 13 sénateurs) ont voté pour ce texte. Les socialistes (sauf 7 sénateurs qui ont voté contre) et le groupe RDSE se sont abstenus.

COMMISSION DE LA CULTURE. DE l'EDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Développer le service civique: renforcer une citovenneté

PIRE OLION EN

éducation à la

«Un élargissement nombre des services civiques ne s'imaginer sans peut apporter les réponses nécessaires: il faut traduire ces ambitions en terme budgétaires, et non pas faire du service civiaue un service bénévole. Ce

serait se méprendre totalement sur ce qu'est l'acte bénévole qui relève du choix volontaire et individuel et non d'un dispositif et d'une réponse de la société, aussi généreux soientils. Prenons l'exemple des jeunes qui souhaitent être informés et s'engager pour effectuer des missions à l'étranger et l'International : il s'agit de véritables opportunités pour les jeunes et pour les collectivités qui peuvent ainsi développer des actions transversales avec leurs coopérations décentralisées ou leurs jumelages. La nation se doit d'être à la hauteur de cette ambition, en s'assurant des movens humains et budgétaires nécessaires afin de garantir les objectifs du service civique, de

développer l'implication citoyenne des jeunes et leur insertion dans la société, dans des conditions matérielles et humaines favorables.» Mon Intervention - 11 mars 2015 - Contact: I thomas@clb senat fr

Situation des conservatoires

«La précarité absolue des enseignants artistes tend à se généraliser, faute de l'organisation de concours, comme celui d'assistant territoriaux d'enseignement artistique. Quelle est la visibilité dans ce domaine ?»

Mon intervention - Réunion du 1er juillet 2015

INTERNATIONAL

Au Sénat :

Palestine

Résolution portant sur la reconnaissance de l'État de Palestine, qui « Invite le Gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine en vue d'obtenir un rèalement définitif du conflit » Décembre 2014

Vote au Sénat: 153 voix pour (CRC, Socialistes, 7 UDI, RDSE, Ecologistes) 146 voix contre (UMP, UDI)

Maroc

PROJET DE LOI AUTORISANT L'APPROBATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION D'ENTRAIDE JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DU MAROC nº 2015-905

« (...) Se pose la question de l'équilibre à trouver entre le respect des principes de notre droit national et de nos engagements internationaux. A cet égard le groupe CRC a été très attentif aux critiques émises par un ensemble d'associations, Amnesty International, L'ACAT, La Ligue des Droits de l'Homme, à la suite des ambiguïtés qu'elles ont relevées dans le texte (..) Nous pensons que sur le fond, cet accord favoriserait de facto l'impunité des responsables marocains suspectés de graves violations des droits humains. D'une certaine facon. on abandonne ainsi les intérêts des victimes à la raison d'État d'un pays ami. Voter contre ce projet de loi c'est soutenir nos amis marocains qui se battent pour le respect des droits humains, des droits sociaux et politiques. » Mon intervention – 15 juillet 2015.

Dans les Côtes d'Armor :

Palestine

Rencontre avec l'Association socio-culturelle LAYLAC, camp de réfugiés de Dheisheh à Béthléem et la Fédération Départementale des MJC des Côtes d'Armor le 27 juillet 2015.

Algérie

Dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale organisée par la ville de Lamballe en Novembre 2014, j'ai accueilli au Sénat Ryma Chelbi, militante algérienne du droit des femmes.

Palestine



Algérie



DROIT DES FEMMES



Rencontre avec l'équipe féminine du Lamballe Football Club en compagnie de Nathalie BOUZID adjointe aux sports de Lamballe. Le 7 juin 2015.

«Donnons des Elle au Tour» A Mûr de Bretagne, Avec l'équipe cycliste féminine et Monsieur le sous préfet des Côtes d'Armor. Le 10 juillet 2015.



Journée Internationale du droit des femmes, 8 mars 2015, à Dinan, avec Stephanie Missir....



Participation au Colloque Femmes Citoyennes organisé par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au Sénat. 19 mai 2015.

RÉSERVE PARLEMENTAIRE

A chaque parlementaire est alloué une dotation lui permettant de soutenir financièrement des projets portés par les collectivités ou les associations. Dans ce cadre j'ai choisi de soutenir des projets en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture, du droit des femmes, du sport féminin, de l'environnement ou encore de l'international. Ma réserve parlementaire est de 150 000 € pour l'année 2015, j'ai apporté mon soutien à :

Arguenon Hunaudaye (Communauté de communes)	CIDFF22 Association Départementale (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles 22)
Mairie de Gomené	Lamballe Football Club (Equipe Féminine)
Lamballe communauté	
Mairie de Lamballe	
Mairie de La Malhoure	ADALEA Association Départementale (Accueil, Ecoute, Insertion pour les femmes)
Mairie de Planguenoual	
Mairie de Saint-Carreuc	

GALERIE PHOTOS



Accueil des élus de Pommeret, Andel, Penguily et La Malhoure dans le cadre du congrès des Maires, Novembre 2014.



Accueil du Maire et de l'adjoint au Maire de Ploufragan et d'une conseillère municipale de Saint Alban



Accueil d'un adjoint au Maire de Lamballe



Commémoration Saint-Brieuc journée Nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'État Français à Sain-Brieuc 19 juillet 2015



Epide de Lanrodec, Etablissement public d'insertion 2nde chance. Cérémonie de remise des diplômes aux jeunes «volontaires» qui ont intégré le dispositif, vendredi 5 juin 2015.





Assemblée Générale du Comité jumelage Portugal Lamballe, 30 janvier 2015



Championnat Départemental de pétanque vétérantes et vétérans à Lamballe, le 21 avril 2015